



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/10
18 novembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Aperçu

1. Ce document est déposé dans le cadre du suivi des décisions prises lors de précédentes réunions du Comité exécutif au sujet des projets présentant des retards de mise en œuvre.
2. Les rapports des agences bilatérales et d'exécution sur les projets présentant des retards de mise en œuvre sont à la disposition des membres du Comité exécutif, sur demande.
3. La Section I traite des projets sur lesquels des rapports ont été exigés; la Section II présente les projets dont la mise en œuvre est lente et pour lesquels des rapports de situation sont requis; la Section III regroupe les projets dont les agences d'exécution ont proposé l'annulation et la Section IV examine l'incidence des projets retardés et annulés sur la conformité.

Section I : Projets présentant des retards de mise en œuvre

4. 162 projets en cours figurent dans cette catégorie : il s'agit de projets dont l'achèvement était prévu il y a plus d'un an ou pour lesquels les décaissements ont eu lieu plus de 18 mois après la date d'approbation. La Banque mondiale compte 64 projets dans cette catégorie, le PNUD 49, l'ONUDI 22, le PNUE 17 et les agences bilatérales 10. Les rapports de la France (3 projets) et du Japon (1 projet) n'étaient pas arrivés en date de rédaction du présent document.
5. Les agences d'exécution et bilatérales ont classé les causes de retards dans la mise en œuvre de ces projets en 7 catégories (A à G).
6. Le Tableau 1 regroupe toutes les causes de retards mentionnées dans les rapports des agences. Le nombre total des causes de retards dépasse le nombre de projets présentant des retards car dans certains projets les retards étaient imputables à plusieurs causes. Il ressort du Tableau 1 que la plupart des retards sont imputables à l'entreprise bénéficiaire (60) et à l'agence d'exécution (34).

Tableau 1**CATEGORIES DE RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE, PAR AGENCE**

Catégorie		Belgique	Canada	Allemagne	Banque mondiale	PNUD	PNUE	ONUDI	Total
A	Agences d'exécution ou exécutantes				22	1	11		34
B	Entreprise				37	15		8	60
C	Raisons techniques				9	11		4	24
D	Gouvernement				7	6	4	2	19
E	Externes				22	4		2	28
F	Décisions du Comité exécutif								
G	Ne s'applique pas				12	19		4	35
Autre	Fournisseur							2	2
N/D	Non-disponible	1	2	3	4		3	2	15

Progrès dans l'élimination des causes de retards

7. Les agences ont signalé des progrès divers à cet égard. Trente-cinq des projets présentant des retards à la 40^{ème} réunion ont été achevés et 20 (approuvés, il y a moins de 3 ans) ont fait des progrès, en atteignant un nouvel objectif ou en éliminant leur retard. Ces projets peuvent être considérés comme revenus à la normale et n'auront plus à fournir de rapports; la date d'achèvement indiquée dans les rapports périodiques déposés à la 40^{ème} réunion servira pour les prochaines évaluations des retards.

Projets présentant certains progrès

8. 71 projets se retrouvent dans cette catégorie et continueront à faire l'objet d'une surveillance. Il convient de noter que les agences ont classé 14 de ces projets dans la catégorie des projets ayant réalisé des progrès mais ils ont été reclassés comme présentant certains progrès car, ayant été approuvés il y a plus de trois ans, ils doivent continuer à faire l'objet d'une surveillance conformément à la Décision 32/4.

Projets avec des échéances

9. Quatre des cinq projets pour lesquels la 40^{ème} réunion avait fixé des objectifs et des échéances ont atteint leurs objectifs. Le dernier projet remplit les critères d'annulation automatique et se retrouve dans la Section III.

Projets ne présentant aucun progrès - lettre d'annulation éventuelle

10. Les projets qui pour une première fois ne signalent aucun progrès, figurent au Tableau 2. Selon les procédures existantes, le Secrétariat enverra des avis d'annulation éventuelle pour ces projets.

Tableau 2**PROJETS SANS PROGRÈS**

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)
BIRD	CPR/FOA/20/INV/179	Conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple (plaques) à Chengdu Plastics No. 7	301 000	265 944
BIRD	CPR/FOA/27/INV/274	Conversion du CFC-11 à une technologie au DCL dans la fabrication de plaques de polyuréthane à l'usine Shenyin Polyurethane Xinzhuang	536 403	406 426
BIRD	CPR/FOA/27/INV/277	Conversion du CFC-11 à une technologie au DCL dans la fabrication de plaques de polyuréthane à l'usine de mousse Jiangsu Haimen	454 790	333 550
BIRD	CPR/FOA/27/INV/284	Conversion du CFC-11 à une technologie au DCL dans la fabrication de plaques de polyuréthane à l'usine Shanghai Shenyin Polyurethane Baoshan	473 480	332 256
BIRD	CPR/FOA/27/INV/285	Conversion du CFC-11 à une technologie au DCL dans la fabrication de plaques de polyuréthane à l'usine générale de mousse Chengdu Jinjiang	554 470	438 682

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)
BIRD	IDS/ARS/22/INV/61	Centre de conversion et de remplissage des aérosols à PT Candi Swadaya Sentosa	1 175 340	937 859
BIRD	PAK/FOA/17/INV/06	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de pellicule incorporée moulée de PUF souple dans le Groupe Master (Master Entreprises Ltd., Durafoam Ltd., Khyber Plastic and Polyme Industries Ltd., Procon En)	1 247 330	1 246 300
PNUD	CPR/FOA/28/INV/291	Élimination du CFC-11 par la conversion à une technologie au n-pentane dans la fabrication de mousse isolante de polyuréthane rigide à Suzhou Purification Equipment Factory	516 780	262 738
PNUD	NIR/FOA/26/INV/32	Élimination du CFC-11 par conversion au MeCl dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à Olufoam & Plastic Industries Ltd.	84 600	77 708
PNUD	NIR/FOA/26/INV/36	Élimination du CFC-11 par la conversion au MeCl dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à Chemical and Wire Manufacturers Nig. Ltd.	164 500	164 500
PNUE	GLO/SEV/19/TAS/112	Modules de formation sur la gestion de l'élimination des SAO dans les PME	40 000	20 000
ONUDI	MOR/FUM/34/INV/44	Élimination du bromure de méthyle pour la fumigation des sols dans la production de tomates (première tranche)	400 000	1 684
ONUDI	PAK/REF/19/INV/09	Élimination des SAO à l'usine de congélateurs bahuts de Riaz Electric Co Ltd.	822 987	693 479
ONUDI	SYR/FOA/31/INV/61	Conversion du CFC-11 au cyclopentane dans la production de panneaux de mousse rigide chez National Polyurethane Company (NPC)	426 104	182 484

Projets ne présentant aucun progrès depuis deux réunions consécutives du Comité exécutif

11. Lorsqu'un projet est classé dans cette catégorie, et que l'agence ne déclare aucun progrès à deux réunions consécutives du Comité exécutif, les agences d'exécution devraient fixer une échéance, en pleine coopération avec le Gouvernement concerné, pour la réalisation du prochain objectif, en sachant que si l'objectif n'est pas atteint, le projet sera annulé automatiquement. Les agences d'exécution ont fixé des objectifs ou des échéances pour les projets suivants ou bien les communiqueront lors de la réunion :

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Objectif
Belgique	BOL/FOA/28/INV/10	Conversion du CFC-11 à une technologie au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de PU rigide à Quimica Andina	108 480	0	Signature du document de projet du PNUE d'ici la 42ème réunion—objectif fixé à la 40ème réunion.
BIRD	IND/REF/19/INV/92	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Chandra Frig Co. P., Ltd.	130 984	66 787	Relocalisation de l'entreprise d'ici le 31 janvier 2004—objectif fixé à la 40ème réunion.
BIRD	TUN/FOA/26/INV/33	Élimination du CFC-11 par conversion à une technologie au DCL dans la fabrication de mousse de PU souple à Supermousse	529 490	422 037	Objectif à fournir. La Banque a signalé que la livraison des pompes était attendue en décembre 2003
PNUE	EGY/FOA/22/INV/64	Élimination de la consommation résiduelle de SAO dans le secteur	1 672 000	1 252 716	Objectif à fournir. Le PNUE a signalé que l'utilisation des CFC devrait cesser d'ici décembre

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Objectif
		des mousses (11 entreprises)			2003.
PNUD	URT/FOA/26/INV/11	Élimination du CFC-11 par conversion au MeCl dans la fabrication de mousse de PU souple à Pan Africa Enterprises Ltd.	213 800	216 053	Objectif à fournir. Le PNUD a signalé qu'une visite d'inspection finale était prévue d'ici janvier 2004.
PNUDP	URT/FOA/31/INV/13	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse souple par conversion au MeCl à Plyfoam Limited	175 134	89 485	Objectif à fournir. Le PNUD a signalé qu'une visite d'inspection finale était prévue d'ici janvier 2004.
ONUDI	NIR/REF/26/INV/30	Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a et de l'agent de gonflage des mousses au CFC-11 par du cyclopentane dans la fabrication d'appareils de réfrigération domestique à A.G. Leventis	190 420	119 077	Destruction des équipements d'ici la 41 ^{ème} réunion.
ONUDI	TUN/ARS/28/INV/35	Élimination des CFC aux Laboratoires Parcos	76 127	68 618	Objectif à fournir. L'ONUDI a signalé que les installations et la mise en service des équipements devaient être achevées d'ici novembre 2003.

Projets présentant des problèmes non résolus

12. Les projets suivants impliquent l'utilisation de dioxyde de carbone liquide (DCL), comme alternative aux CFC, dans la fabrication des mousses. La problématique du DCL au Maroc et l'utilisation de cette technologie, en générale, sont traitées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/65. Les décisions de la 40^{ème} réunion et les actions prévues pour la 41^{ème} réunion sont indiquées ci-dessous.

Agence	Code	Titre du projet	Décision de la 40 ^{ème} réunion	Actions prévues pour la 41 ^{ème} réunion
BIRD	CPR/FOA/28/INV/293	Conversion du CFC-11 à une technologie au DCL dans la fabrication de plaques de PU à l'usine de mousse Changzhou Huangfa Co.Ltd	Surveillance continue	Lettre d'annulation éventuelle
PNUD	MOR/FOA/22/INV/08	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à Richbond S.A.	Surveillance continue	Lettre d'annulation éventuelle
PNUD	MOR/FOA/23/INV/13	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à Salidor S.A.	Reporter toute décision d'annulation jusqu'à la 41 ^{ème} réunion	Lettre d'annulation éventuelle
PNUD	MOR/FOA/23/INV/19	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à Mousse d'Or S.A.	Lettre d'annulation éventuelle	Fixer un objectif
PNUD	MOR/FOA/25/INV/22	Conversion à une technologie au DCL dans la fabrication de mousse souple (plaques) pour remplacer le CFC-11 à Bonbino Confort	Reporter toute décision d'annulation jusqu'à la 41 ^{ème} réunion	Lettre d'annulation éventuelle

13. Le Gouvernement du Maroc demande une prolongation de deux ans pour ses projets de mousse afin de permettre au fournisseur de modifier la formulation technologique pour produire une mousse de densité convenable et les entreprises utiliseraient la formulation au chlorure de méthylène pour répondre aux besoins d'élimination de CFC et parvenir à la conformité.

14. La même solution pourrait s'appliquer au projet de mousse de Changzhou Huangfa en Chine (CPR/FOA/28/INV/293). Dans ce projet, la Banque mondiale a signalé que les équipements avaient été livrés à l'usine et que leur installation était en cours. Il s'agit de l'un des neuf projets au DCL, avec un programme global d'achat d'équipements. L'un des neuf projets (Changzhou Huangfa) a débuté les premiers essais mais il y a eu quelques problèmes qui ont nécessité deux visites du fournisseur (mars 2003 et plus récemment). Les huit autres usines, y compris cette dernière, attendent les résultats des essais puisque les équipements proviennent du même fournisseur. Ce dernier devait retourner à l'usine pour résoudre les problèmes mais ses techniciens n'ont pu se rendre sur place à cause des restrictions de déplacements en et vers la Chine.

Section II: Projets tenus de présenter des rapports de situation

15. Bien que les projets de renforcement des institutions, de stockage des halons, de formation des agents de douane, de récupération et de recyclage et de démonstration ne soient pas assujettis aux procédures d'annulation, le Comité exécutif a décidé de continuer à les surveiller, au besoin (Décision 36/14 b)). Les agences ont signalé des progrès dans tous ces projets, à l'exception des projets de démonstration sur le bromure de méthyle au Botswana, au Cameroun et en Ouganda.

Section III : Projets dont l'annulation éventuelle a été proposée à la 40^{ème} réunion

16. Les projets sont annulés, soit d'un commun accord entre les agences d'exécution et les pays concernés, soit selon les procédures d'annulation de projet qui prévoient l'annulation automatique lorsque les objectifs ou les échéances ne sont pas respectés. Les activités de préparation de projet sont annulées à la suggestion des agences d'exécution.

Annulation d'un commun accord

17. Les agences d'exécution ont signalé que les 4 projets du Tableau 3 devraient être annulés d'un commun accord entre l'agence d'exécution et le pays concerné. La raison de l'annulation du projet est précisée, selon la Décision 40/16 b), afin de permettre au Comité exécutif de tenir compte du motif d'annulation dans ses décisions d'annulation. Il est à noter conformément à la Décision 39/13 b), que ces projets n'ont réalisé aucune élimination et qu'en dépit des montants importants décaissés dans ces projets, les entreprises bénéficiaires n'ont pas réagi aux tentatives de l'agence et des Gouvernements pour relancer les projets.

Tableau 3

PROJETS DONT L'ANNULATION EST PROPOSÉE D'UN COMMUN ACCORD

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Élimination de PAO réalisée	Commentaires
BIRD	IND/REF/22/INV/110	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Refrigeration Components and Accessories	125 370	47 994	0	Annulation d'un commun accord à cause du manque de réaction de l'entreprise
BIRD	IND/REF/22/INV/123	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Hindustan Refrigeration Industries	132 320	49 000	0	Annulation d'un commun accord à cause du manque de réaction de l'entreprise
BIRD	IND/REF/22/INV/124	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Refrigerators and Home Appliances P. Ltd.	147 300	47 994	0	Annulation d'un commun accord à cause du manque de réaction de l'entreprise
PNUD	PAN/FOA/22/INV/09	Élimination des CFC dans la fabrication de feuille de mousse de polystyrène extrudée à Productos Moldeados America S.R. Ltda. (Plasticos Modernos)	339 296	125 970	0	Annulation d'un commun accord à cause du manque de réaction de l'entreprise

Projets annulés automatiquement conformément à la Décision 38/8

18. La Décision 40/17(e) (iii) a fixé un objectif de mise en service des équipements d'ici le 31 juillet 2003 dans le projet de réfrigération de Kolinton (NIR/REF/26/INV/44), mis en œuvre au Nigeria par l'ONUDI. L'agence a signalé que l'objectif n'avait pas été atteint mais que la mise en service devrait se faire en novembre 2003, avec l'achèvement du projet en décembre 2003. L'ONUDI avait indiqué à la 39^{ème} réunion que le démarrage final (mise en service) du projet aurait lieu en mars 2003.

19. Le projet n'a pas été annulé automatiquement conformément à la Décision 38/8(a), car l'élimination réalisée par ce projet semblait essentielle pour assurer la conformité du pays aux mesures de contrôle actuelles et futures du Protocole de Montréal. Conformément à la Décision 38/8 (b), le Nigeria a été invité à présenter son avis sur l'annulation ainsi que les mesures envisagées par le Gouvernement pour réactiver le projet. La réponse se fait toujours attendre.

Section IV : Incidence des projets retardés et annulés sur la conformité

20. Cette section examine l'incidence sur la conformité des projets dont l'annulation a été proposée ainsi que des projets retardés.

Projets dont l'annulation a été proposée

21. Aucun des projets dont l'annulation a été proposée n'est essentiel pour la conformité, à l'exception du projet de réfrigération de Kolinton au Nigeria (NIR/REF/26/INV/44), mentionné précédemment.

Projets retardés

22. La Bolivie, la Libye et le Vietnam, des pays jugés par la XIV^{ème} réunion des Parties en état de non-conformité ou de non-conformité potentielle par rapport aux mesures de contrôle sur les gels de CFC, de halons et de bromure de méthyle, comptent des projets classés dans la catégorie des projets présentant des retards de mise en oeuvre lors de la 40^{ème} réunion du Comité exécutif.

23. Le projet de mousse en Bolivie, mis en oeuvre par la Belgique, n'a enregistré aucun progrès. L'objectif fixé à la 40^{ème} réunion est toujours en vigueur puisque l'échéance fixée à cette même réunion est postérieure à la 41^{ème} réunion.

24. Le PNUD a signalé quelques progrès dans les deux projets de mousse en Libye depuis la commande d'équipements neufs. Toutefois, dans le cas du projet de mousse de Ben Ghazi Unit (LIB/FOA/32/INV/08), les équipements ont bien été livrés mais l'entreprise ne "s'est pas présentée" pour rencontrer les représentants du PNUD après leur arrivée dans le pays pour discuter du projet. Le PNUD attend l'autorisation du Gouvernement pour transférer les équipements au DCL du projet de mousse de Garabouli (LIB/FOA/32/INV/06) – un projet sur lequel un rapport de situation a été exigé – au projet retardé, le projet de mousse Sebha Unit (LIB/FOA/32/INV/05). Toutefois, le Gouvernement n'a pas autorisé le transfert. Bien qu'au départ il ait opté pour la technologie au DCL, par la suite le projet de Garabouli a choisi la technologie au chlorure de méthylène.

25. L'ONUDI a signalé que le projet d'assistance technique pour le stockage des halons au Vietnam (VIE/HAL/29/TAS/23) était terminé. La XV^e Réunion des Parties a prié le Vietnam de se prévaloir de l'assistance continue fournie par le programme d'aide à la conformité (PAC) et de l'assistance de l'ONUDI et du Comité des choix techniques pour les halons afin d'identifier et de mettre en place des alternatives à l'utilisation du halon 2402 sur les pétroliers et les plate-formes pétrolières.

Projets qui doivent présenter des rapports de situation

26. Certains projets dans cette catégorie se déroulent dans des pays trouvés en état de non-conformité effective ou potentielle par la XV^e Réunion des Parties et/ou qui ont adopté des plans d'action. Il s'agit du Botswana, du Cameroun, de la Libye (mentionnée plus haut), de St-Kitts et Nevis et de l'Ouganda. A l'exception du projet de renforcement des institutions à St-Kitts et Nevis, aucun de ces projets n'a enregistré de progrès.

27. Pour les projets de démonstration sur le bromure de méthyle au Botswana (BOT/FUM/25/DEM/05) et au Cameroun (CMR/FUM/25/DEM/16), l'ONUDI a signalé que le rapport final du consultant national n'était pas disponible et qu'elle avait contacté le Gouvernement pour forcer le consultant à préparer le rapport afin de permettre l'organisation de l'atelier final. Conformément à la Décision 38/26 a), ces deux projets permettraient à ces pays de parvenir à une élimination complète. Des rapports de situation ont été exigés sur les deux projets à St-Kitts et Nevis; un premier sur le projet de plan de gestion des frigorigènes (PGF) pour contribuer à l'élaboration des politiques et règlements (STK/REF/24/TAS/04) mis en oeuvre par le Canada. Le Gouvernement du Canada a indiqué que St-Kitts et Nevis prévoyait finaliser

le projet de loi en octobre 2003, suite à l'atelier sur les politiques tenu en avril 2003, mais en octobre il n'y a eu aucune indication sur la finalisation du projet de loi. Un autre rapport de situation a été exigé sur le projet de renforcement des institutions (STK/SEV/21/INS/02), mis en œuvre par le PNUE. L'agence a signalé que Ste-Lucie avait aidé St-Kitts et Nevis dans la préparation des rapports périodiques sur le renforcement des institutions et la demande d'avances de fonds. Un assistant du responsable national de l'ozone a été nommé pour les SAO.

28. La XV^e Réunion des Parties a approuvé un plan d'action pour le bromure de méthyle, sans préjudice au fonctionnement du mécanisme financier, pour permettre à l'Ouganda de revenir à un état de conformité et a modifié la consommation de référence de bromure de méthyle de 1,9 tonnes PAO à 6,3 tonnes PAO. Un rapport de situation a été exigé sur le projet d'élimination du bromure de méthyle (UGA/FUM/34/INV/08), mis en œuvre par l'ONUDI. L'agence a signalé que la mise en œuvre du projet avait été suspendue suite à la demande du Gouvernement de modifier la technologie, présentée avec le rapport périodique sur ce projet dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/68.

RECOMMANDATIONS

Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Prendre note, avec gratitude, des rapports sur les projets présentant des retards de mise en œuvre, transmis au Secrétariat par la Belgique, le Canada, l'Allemagne, la Pologne et les quatre agences d'exécution et contenus dans le document sur les projets présentant des retards de mise en œuvre (UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/10).
2. Prier les Gouvernements de la France et du Japon de remettre, de toute urgence, leurs rapports sur les projets présentant des retards de mise en œuvre.
3. Prendre note que le Secrétariat et les agences d'exécution appliqueront les mesures prévues suite à l'évaluation du Secrétariat, à savoir la réalisation de progrès, de certains progrès et d'aucun progrès, feront rapport et aviseront les gouvernements, le cas échéant.
4. Annuler les projets suivants d'un commun accord :
 - a) Projet de Refrigeration Components and Accessories en Inde (IND/REF/22/INV/110), mis en œuvre par la Banque mondiale, en prenant note d'un décaissement de 47 994 \$US en 2002 sur le montant de 125 370 \$US (plus frais d'appui) approuvé pour le projet, avec aucune élimination de SAO;
 - b) Projet Hindustan Refrigeration Industries en Inde (IND/REF/22/INV/123), mis en œuvre par la Banque mondiale, en prenant note d'un décaissement de 49 000 \$US en 2002 sur le montant de 132 320 \$US (plus frais d'appui) approuvé pour le projet, avec aucune élimination de SAO;
 - c) Projet de Refrigerators and Home Appliances P. Ltd. en Inde

(IND/REF/22/INV/124), mis en œuvre par la Banque mondiale, en prenant note d'un décaissement de 47 994 \$US en 2002 sur le montant de 147 300 \$US (plus frais d'appui) approuvé pour le projet, avec aucune élimination de SAO;

- d) Projet de mousse Productos Moldeados America au Panama (PAN/FOA/22/INV/09), mis en œuvre par le PNUD, en prenant note d'un décaissement de 125 970 \$US en 2002 sur le montant de 339 296 \$US (plus frais d'appui) approuvé pour le projet, avec aucune élimination de SAO.
5. Adopter les objectifs et les échéances indiqués dans le tableau qui suit le paragraphe 11 (le Secrétariat communiquera les objectifs/échéances manquants lors de la réunion).
 6. Approuver une prolongation de deux ans, jusqu'en décembre 2005, pour les projets suivants afin de permettre au fournisseur de résoudre les derniers problèmes techniques à condition que dans l'intervalle le chlorure de méthylène remplace le CFC-11 pour répondre aux exigences de conformité :
 - a) Projet de mousse Changzhou Huangfa en Chine (CPR/FOA/28/INV/293), mis en œuvre par la Banque mondiale;
 - b) Projet de mousse Richbond S.A. au Maroc (MOR/FOA/22/INV/08), mis en œuvre par le PNUD;
 - c) Projet de mousse Salidor S.A. au Maroc (MOR/FOA/23/INV/13), mis en œuvre par le PNUD;
 - d) Projet de mousse Mousse d'Or S.A. au Maroc (MOR/FOA/23/INV/19), mis en œuvre par le PNUD; et
 - e) Projet de mousse Bonbino Confort au Maroc (MOR/FOA/25/INV/22), mis en œuvre par le PNUD.
 7. Confirmer l'annulation du projet de réfrigération Kolinton au Nigeria (NIR/REF/26/INV/44), à moins d'un avis de l'ONUDI ou du Gouvernement du Nigeria confirmant la mise en marche du projet.
